

62635

Distr.  
LIMITEE

IND/IF.2/L.7  
26 mars 1968

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Conférence sur l'industrie et les finances  
Addis-Abéba, 25-27 mars 1968

PROJET DU RAPPORT DE LA CONFERENCE

## PREMIERE PARTIE

### ORGANISATION ET PARTICIPATION

#### A. Mandat

1. La Conférence sur l'industrie et les finances s'est réunie au siège de la CEA à Addis Ababa (Ethiopie) du 25 au 27 mars 1968, conformément aux décisions prises à sa huitième session par la Commission économique pour l'Afrique qui, par sa résolution 153 (VIII), priait le Secrétaire exécutif:

"D'entreprendre immédiatement des consultations avec les gouvernements africains et les pays donateurs en vue de la création de centres sous-régionaux de documentation et de promotion industrielles qui conseilleront les pays membres pour l'exécution des études de viabilité et d'investissement nécessaires, la négociation de projets multinationaux et les moyens de combiner au mieux les diverses sources de capitaux et les divers modes de gestion qu'exigent l'élaboration et l'exécution d'un programme d'investissement".

#### B. Participation

2. Les pays membres suivants étaient représentés à la réunion: Burundi, Côte-d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Kenya, Libye, Maroc, Nigéria, Ouganda, République arabe unie, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan et Tunisie. Le Malawi avait envoyé un observateur.

3. Les pays suivants, membres associés, étaient représentés: Espagne et Guinée équatoriale.

4. Des représentants des pays industrialisés suivants ont participé à la Conférence: Canada, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

5. Les organes suivants des Nations Unies étaient représentés : Organisation internationale du Travail, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour le développement et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

6. Des représentants des organismes intergouvernementaux suivants ont participé à la Conférence: Communauté économique européenne, Banque européenne d'investissements, Comité permanent consultatif du Maghreb et Comité consultatif du commerce et de l'industrie de l'OCDE.

7. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Organisation afro-asiatique de coopération économique et Association internationale pour la promotion et la protection des investissements privés en territoires étrangers.

8. Les chambres de commerce des pays suivants étaient représentées: Ethiopie, Ghana, Mali, Nigéria, République du Congo et Togo.

9. On trouvera à l'annexe \_\_\_\_\_ la liste des participants.

10. On trouvera à l'annexe \_\_\_\_\_ le texte de l'ordre du jour.

### C. Organisation des travaux

11. M. Allison Ayida, Président en exercice de la Commission économique pour l'Afrique et Secrétaire permanent au Ministère des industries de la République fédérale du Nigéria, a assumé la présidence.

12. Des documents établis par le secrétariat de la CEA ont été soumis à la Conférence. On en trouvera la liste à l'annexe \_\_\_\_\_.

13. L'essentiel des délibérations a été axé sur le document intitulé "Plan pour la création en Afrique de centres sous-régionaux de promotion industrielle" (IND/IF.2/MP/2). La Conférence a été l'occasion de francs échanges de vues sur le fonctionnement, le rôle, le financement et le personnel des centres sous-régionaux de promotion industrielle.

PARTIE II

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Séance d'ouverture

14. La Conférence a été officiellement ouverte le lundi 25 mars à 15 heures dans la salle des conférences plénières de la Maison de l'Afrique, sous la présidence de M. Allison Ayida, Président de la huitième session de la Commission économique pour l'Afrique. Le discours d'ouverture a été prononcé par S.E. Ato Ababa Retta, Ministre du commerce et de l'industrie du Gouvernement impérial éthiopien.

15. Le Ministre a souhaité la bienvenue en Ethiopie aux participants et a exprimé l'espoir que leurs délibérations permettraient d'accélérer le développement industriel sur le continent. Il a fait ensuite observer que les pays africains souhaitaient vivement collaborer avec les industriels et les financiers désireux de former avec eux une association économique à long terme. Pour illustrer cette coopération économique de longue durée, il y aurait lieu que les industriels acceptent de réinvestir une part raisonnable de leurs profits.

16. Il importe pour le développement que les financiers et les industriels des pays développés orientent leurs efforts vers la création d'entreprises de traitement et de transformation tournées vers l'exportation; en coopération avec l'entreprise locale, il serait fort avantageux pour eux de faire fonctionner ces unités et de commercialiser les produits.

17. Tout en reconnaissant que les compétences techniques et l'initiative sont des facteurs de production essentiels, le Ministre a été d'avis que les pays africains ne pouvaient se permettre de retarder l'industrialisation jusqu'à ce que ces éléments soient disponibles sur le continent. Il a estimé que le transfert des connaissances devait se faire en cours même d'industrialisation.

18. L'un des objectifs importants de la Conférence est d'aider à canaliser vers des projets industriels viables les ressources techniques et financières ainsi que l'initiative, qui sont limitées.
19. Le Président a ensuite donné la parole à S.E. M. Diallo Telli, Secrétaire général de l'organisation de l'unité africaine. Celui-ci a signalé l'importance que son organisation attachait à la réunion et a déclaré que l'OUA avait l'intention de continuer à travailler en étroite collaboration avec la CEA dans le domaine de l'industrie comme dans d'autres domaines touchant à la politique économique. Il a loué les travaux accomplis par le secrétariat et a noté que l'OUA appuie pleinement l'optique multinationale en soulignant que l'action qu'exerce son organisation par l'intermédiaire de sa division économique et sociale, complète celle du secrétariat.
20. Prenant ensuite la parole, le Président a évoqué les problèmes que pose le développement industriel de l'Afrique et la nécessité de tirer le maximum des ressources humaines et matérielles dont dispose le continent. Il a attiré l'attention des participants sur deux problèmes: premièrement l'exiguïté des marchés nationaux et deuxièmement, la pénurie de capitaux. Pour le premier, la CEA a révélé les avantages économiques de la coopération et certains groupements multinationaux sont déjà constitués. Pour le second, les pays africains font actuellement des efforts considérables pour créer un climat d'investissement bénéfique et gagner la confiance des investisseurs. Le taux légèrement plus élevé de l'expansion industrielle en Afrique en est une manifestation.
21. Quand on examine ce rythme de croissance relativement rapide depuis dix ans, il convient de noter deux faits essentiels. Tout d'abord, cette croissance est partie d'un point de départ très bas, ensuite elle manquait d'équilibre en ce sens qu'elle était très largement limitée à la petite industrie de biens de consommation. Ces trois dernières années néanmoins, les investissements ont heureusement eu tendance à se faire dans les industries intermédiaires et des biens d'équipement, mais le maintien de cette

évolution dépend principalement de la création d'industries à l'échelon multinational et sous-régional. Il appartient à la Conférence de créer l'appareil qui favorisera l'implantation de telles industries.

22. Mentionnant le point 2 de l'ordre du jour provisoire, le Président a été d'avis que vu la brièveté de la réunion, il était inutile d'élire un bureau et qu'on devrait commencer les travaux. Le secrétariat établira un compte rendu des débats qui constituera le rapport de la Conférence. Avec cette réserve, l'ordre du jour a été adopté et le Président a donné la parole au Secrétaire exécutif.

23. M. Gardiner a rappelé que la Conférence a été convoquée, la Commission ayant demandé que des échanges de vues aient lieu entre gouvernements africains et représentants des pays industrialisés, à propos de la création des centres sous-régionaux de promotion industrielle.

24. Il a fait remarquer que, dès le début, le secrétariat avait fortement recommandé d'aborder la question de l'industrialisation sous l'angle sous-régional et que les premières mesures prises en ce sens avaient montré la nécessité d'élaborer un plan global d'industrialisation du continent et de créer un système pour faciliter les négociations intéressant l'emplacement des industries et la suppression des obstacles au commerce. Les divers documents distingués lors de la séance indiquent les progrès réalisés dans ces deux domaines.

25. M. Gardiner a appelé l'attention des participants sur le document intitulé "Plan pour la création en Afrique de centres sous-régionaux de promotion industrielle". Ce document qui décrit, dans leurs grandes lignes, les principaux aspects de la création de ces centres est destiné à faciliter les débats et un échange de vues ouvert et sincère. Il doit y avoir un système pour assurer une progression logique, depuis la détermination des projets jusqu'à leur exécution complète, en passant par la recherche de moyens de financement. Les divers éléments qui pourraient permettre de créer un tel système sont représentés à la réunion.

26. Des discours de caractère général ont été ensuite prononcés par les représentants du PNUD, de l'UNIDC et de l'Organisation afro-asiatique de coopération économique.

27. Pour le représentant du PNUD, cette Conférence serait une nouvelle occasion de faire connaître aux pays africains les types d'assistance qui leur sont offerts. Il est toutefois impossible de financer toute l'assistance requise par des fonds publics; il faut donc faire appel à des sources de financement privées. Des études rationnelles sur les possibilités de réalisation sont par conséquent indispensables et les centres joueront à cet égard un rôle utile. Le représentant du PNUD a estimé que le rôle des centres pouvait être limité sur certains points et que leurs rapports avec le Conseil des ministres n'étaient pas nettement définis. Il importe beaucoup également d'éviter le chevauchement des efforts dans ce domaine.

28. Le représentant de l'UNIDC a signalé que, pour maintenir un taux de croissance de 6 ou 7 pour 100, les pays devaient investir 18 à 20 pour 100 de leur produit national mais qu'en réalité le taux d'épargne des pays en voie de développement se situait entre 10 et 12 pour cent environ. L'UNIDC s'efforce donc d'aider ces pays à obtenir des fonds, et s'attache tout particulièrement à créer un service consultatif chargé de favoriser l'établissement d'institutions. A cet effet, il est essentiel d'intégrer les efforts dans ce domaine et à cet égard l'UNIDC a appuyé la proposition visant à créer des centres de promotion industrielle.

29. Le représentant de l'Organisation afro-asiatique de coopération économique a loué l'initiative prise par la CEA de convoquer la Conférence; à son avis, la création proposée de centres de promotion industrielle présente un parallélisme étroit avec les activités menées par son Organisation. Les membres de cette dernière étant en rapport avec la Fédération nationale des chambres de commerce et de l'industrie, ils attachent la plus grande importance aux propositions actuelles. Ils estiment qu'il y a intérêt à compter essentiellement sur l'autonomie et, dans une moindre mesure, sur une aide réciproque au niveau sous-régional. L'aide extérieure ne remplace pas les deux éléments précédents mais constitue un appoint précieux.

30. Le Président a signalé que les documents présentés au titre des points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour étaient des documents de base et il a suggéré que le reste de la séance soit consacré à des observations d'ordre général sur les documents et sur les discours prononcés. Les participants devraient réserver leurs observations détaillées pour les débats sur le point 6, qui auront lieu le jour suivant.

31. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré qu'à la Conférence des industriels et des financiers, les participants avaient été invités à préciser les éléments à réunir pour attirer les investissements étrangers. A son avis, il y aura toujours des capitaux pour un bon projet.

32. Il a estimé que le secrétariat avait fait oeuvre utile en montrant qu'il fallait aborder l'industrialisation sous l'angle sous-régional; il sera très intéressant de voir comment les gouvernements africains se proposent d'agir en ce sens. Le gros du travail a été fait, mais les pays industrialisés ne peuvent imposer la méthode d'industrialisation à adopter. Les investisseurs britanniques sont prêts à apporter leur contribution lorsque les possibilités d'investissement auront été clairement définies.

33. Le représentant de la République du Congo a évoqué les travaux actuellement entrepris par l'UDMAC et en particulier la création de la raffinerie multinationale de Port Gentil et celle d'un centre de promotion industrielle. Il a été d'avis que la Conférence serait extrêmement utile pour favoriser une action multinationale.



Un plan pour la création de centres sous-régionaux de promotion industrielle en Afrique

34. L'examen du document intitulé "Un plan pour la création de centres sous-régionaux de promotion industrielle en Afrique" (IND/IF.2/WP/2) a été précédé de remarques d'introduction présentées au nom du secrétariat. On a énuméré diverses étapes qui avaient impliquées la rédaction de ce document, telles que le rassemblement de renseignements concernant les systèmes de promotion industrielle existant et fonctionnant dans les différents pays et l'étude de ces renseignements par un fonctionnaire expérimenté d'une société financière internationale et on a exposé les principales caractéristiques de la proposition établie par le secrétariat. On a signalé que le secrétariat considérerait ce document comme une base sur laquelle fonder des discussions libres et complètes.

35. La plupart des participants (appartenant à des pays africains) ont reconnu la nécessité de centres sous-régionaux de promotion industrielle comme ayant été établie par la résolution pertinente adoptée par la Commission à sa session de Lagos (huitième). Deux délégations ont estimé que la médiocrité générale des ressources financières et les restrictions imposées par la rareté du personnel disponible dans les pays africains se traduiraient par l'inefficacité du fonctionnement des CPI. On a manifesté la crainte que les CPI envisagés ne risquent de faire double emploi avec les fonctions dévolues au secrétariat des communautés économiques sous-régionales et on a fait valoir avec insistance que soit la CEA, soit les secrétariats sous-régionaux envisagés pourraient s'acquitter dans des conditions satisfaisantes des travaux prévus pour les CPI. La quasi-totalité des participants représentant les pays investisseurs ont estimé que la détermination du système convenable de promotion industrielle incombait entièrement et exclusivement aux gouvernements des pays africains.

Les participants ont jugé que plusieurs grandes questions se rapportaient au thème de la Conférence; en tant que telles, la réunion en a été saisie. C'est ainsi qu'on a insisté sur la nécessité pour les pays industrialisés de transformer la structure des courants actuels d'échanges au profit des pays en voie de développement, de même qu'on a estimé qu'il conviendrait de renforcer le potentiel d'exportation des matières premières traditionnelles (en les soumettant à des opérations plus poussées de fabrication ou de transformation

manufactures entièrement nouveaux destinés à être exportés vers les pays industrialisés était une possibilité très prometteuse, dans la mesure où ces fabrications seraient entreprises en association avec des spécialistes informés des pays industrialisés. Selon une autre opinion, la médiocrité actuelle des ressources pouvant être consacrées à des investissements en Afrique est le résultat direct de l'héritage colonial et elle est aggravée encore par le fait que les investisseurs étrangers ne cessent de retirer leur bénéfices et leurs capitaux des pays en voie de développement. Ceux qui ont soutenu cette opinion ont estimé que, si les pays africains entendent connaître un développement économique réel, il leur sera indispensable d'élargir leur secteur public et d'instituer le contrôle de l'industries par l'Etat.

### L'optique sous-régionale

37. Les participants ont indiqué, en s'étendant sur la question dans plusieurs directions, qu'ils reconnaissent généralement la nécessité de recourir à la solution sous-régionale pour les secteurs principaux de l'industrie. En premier lieu, ils ont admis largement la nécessité d'une optique sous-régionale (s'opposant à l'optique particulière des divers pays), encore qu'il faille reconnaître que les divergences entre gouvernements, la possibilité chez les bailleurs de fonds éventuels de contestations au sujet de l'opportunité des emplacements, les difficultés auxquelles pourront donner lieu l'élaboration des garanties nécessaires quant aux marchés et l'exécution proprement dite des projets agréés sont des contingences de l'existence et qu'il conviendra de les affronter comme telles. En deuxième lieu, on a fait valoir que les communautés sous-régionales proposées par la CEA n'ont pas réalisé les progrès souhaités, en sorte que les CPI ne seront pas en mesure de fonctionner efficacement. Troisièmement, on a trouvé que le document de la CEA ne s'occupait exclusivement que des garanties, des stimulants et autres protections réclamés par le capitaliste étranger. Dans ces conditions, il méconnaît une possibilité, à savoir que les bailleurs de fonds étrangers, plus spécialement les grands groupes internationaux, risquent d'exploiter les pays africains à leur détriment. A ce propos, on a exprimé la crainte que les bureaux envisagés à l'étranger et la prépondérance inévitable (au début tout au moins) des étrangers dans le personnel CPI ne soient à l'origine d'influences indésirables au niveau des personnes chargées de prendre les décisions. Quatrièmement, les participants ont estimé qu'un seul CPI sous-régional était suffisant dans chacune des sous-régions, encore que dans la pratique une certaine scuplesse puisse être souhaitable. Cinquièmement, ils ont estimé que

L'étendue envisagée pour les fonctions des CPI était excessive, eu égard au personnel disponible, aux nécessités consultatives et aux fonctions de planification. Les participants ont été d'accord en général pour reconnaître qu'un CPI devrait fonctionner en tant qu'organe d'exécution des communautés sous-régionales envisagées, mais que la planification et les fonctions consultatives générales devraient incomber aux organes compétents des communautés. Sixièmement, les participants ont été d'avis que le CPI aurait à agir en tant qu'instrument principal de liaison entre les gouvernements africains et les bailleurs de fonds possibles, et non pas en tant qu'instrument autonome. Septièmement, on a insisté sur la nécessité pour l'organe sous-régional d'aboutir rapidement à des décisions, condition essentielle pour que les CPI soient réellement efficaces. Enfin, on a fait valoir avec insistance qu'il conviendrait que les CPI sous-régionaux se concentrent sur la double tâche que sont l'information et la promotion et que l'exécution d'études détaillées sur les possibilités de réalisation ne lui soit pas confiée. On a estimé qu'il serait préférable de laisser le soin de ces études à l'investisseur éventuel qui, d'ailleurs, pourrait fort bien désirer procéder lui-même à ces études avant de se décider à investir.

#### Les rapports du CPI avec les organismes nationaux de promotion

38. Les participants se sont entendus en général pour admettre que les CPI devraient compléter les efforts déployés par les organismes nationaux de promotion et non pas remplacer ces organismes. Il serait nécessaire de renforcer ces derniers et, à ce propos, plusieurs suggestions constructives, fondées sur l'organisation de coopération économique africaine et asiatique, ont été formulées.

#### Les bureaux à l'étranger

39. Les participants ont spécialement insisté sur la nécessité d'aborder la question de la création de bureaux à l'étranger lentement, progressivement. Ils ont exprimé certains doutes au sujet de l'utilité même de ces bureaux et ils ont indiqué que la Banque africaine de Développement et les autres banques de développement pourraient assumer dans de meilleures conditions les fonctions prévues pour ces bureaux. Quelques participants ont fait valoir, en outre, que les correspondants dans les pays industrialisés pourraient également participer à la principale des fonctions qu'il est prévu de confier au bureau à l'étranger, à savoir l'établissement de contacts avec les bailleurs de fonds possibles.

### Personnel

40. On a indiqué que les pays en voie de développement dépositaires d'une longue expérience industrielle pourraient constituer une source utile de personnel, d'autant plus qu'ils ont probablement une conscience plus grande de l'adaptation technico-économique qu'implique le développement industriel dans les conditions propres à l'Afrique.

### Coopération avec les institutions internationales

41. Les représentants de l'OIT, de la FAO et de l'AFRASEC ont exposé les activités de leurs organisations respectives et, généralement, ils ont donné l'assurance que ces organisations étaient favorables à tout système sous-régional de promotion industrielle qui pourrait être créé. Les participants ont insisté sur la nécessité de faire appel aux moyens et aux compétences de l'ONUDI, du PNUD, de la BAD et d'autres organismes.

### Prévisions de dépenses

42. Les premiers chiffres consignés dans le document ont été considérés généralement comme modestes. Mais les participants ont admis que le volume des dépenses serait déterminé, pour l'essentiel, par l'étendue des fonctions et l'importance numérique du personnel. On a proposé divers moyens de réduire les dépenses : utilisation plus large des correspondants, liens serrés avec l'ONUDI, restriction du personnel technique au niveau le plus bas possible, recours aux moyens de la CEA, transfert de certaines fonctions à la BAD, etc.

### Offres d'assistance

43. Les offres particulières d'assistance ci-après ont été formulées ou renouvelées et il importe que le secrétariat y donne suite :

- (1) Le représentant de la République démocratique du Congo a renouvelé en principe l'offre faite primitivement à Lagos par son Gouvernement proposant que les services du Centre de Recherches industrielles soient rattachés à l'Université à Kinshasa.
- (2) Le représentant de la Chambre de Commerce afro-américaine (Etats Unis) a indiqué que l'USAID pourrait offrir les services d'un personnel d'assistance technique pour des projets déterminés et des périodes de courte durée. Il a signalé, en outre, que l'Executive Peace Corps (qui rassemble des cadres à la retraite) pourrait offrir les services de certains de ses membres pour des

périodes de plus longue durée. Le même représentant a signalé d'autre part à l'attention le nouveau Centre expérimental interaméricain d'investissements installé à New York pour faciliter l'organisation d'entreprises communes dans les pays d'Amérique latine. Le cas échéant, son organisation accepterait volontiers de recommander à l'USAID la création d'un centre analogue en Afrique qui présiderait à l'exécution de projets semblables, compte tenu du financement initial nécessaire.

- (3) Les représentants de la Suède ont indiqué que leur Gouvernement était disposé à examiner favorablement toute requête sollicitant des capitaux à consacrer à certaines des activités relevant des CPI.
- (4) On prévoit une offre analogue de la part des représentants de la République fédérale d'Allemagne.

### Suggestions

La Conférence a examiné les suggestions suivantes au cours de l'étude du document IND/INF.3/WP/2 de la CEA intitulé "Plan pour la création en Afrique de centres sous-régionaux de promotion industrielle".

a) Conformément aux résolutions de l'Assemblée nationale et aux responsabilités qui incombent à l'ONUDI, toutes dispositions prises dans le cadre de la présente conférence doivent être conçues comme partie intégrante des plans et programmes de l'ONUDI.

b) Les centres de promotion industrielle doivent être considérés comme un instrument essentiel de l'Organisation des Nations Unies pour le traitement des demandes d'assistance provenant de groupements multinationaux en matière de promotion industrielle. Ces centres devraient être au nombre de un dans chaque sous-région, et seraient établis au fur et à mesure que l'état d'avancement du dispositif sous-régional le permettrait dans chaque sous-région.

c) Les CPI seront chargés de projets considérés comme proprement multinationaux et sous-régionaux. Cependant, on a reconnu que la distinction entre ces projets et des projets strictement nationaux pourrait être subtile dans certains cas limite où des projets nationaux pourraient servir, ou être développés pour servir à des fins multinationales.

d) Les CPI s'occuperont de projets multinationaux ou sous-régionaux bénéficiant de l'appui du gouvernement des pays intéressés. Des projets de cet ordre relevant totalement du secteur privé ne recevront l'appui des CPI que si les gouvernements intéressés signifient leur approbation de ces projets.

e) Les CPI devront établir des relations étroites avec les centres nationaux, les banques de développement sous-régionales et régionales et les organisations internationales, en particulier l'ONUDI. On a insisté sur le fait que les CPI ne devront pas se poser en rivaux des organisations existantes non plus qu'ils ne devront être considérés comme se substituant à celles-ci. Les CPI devront s'intégrer dans un système coordonné englobant les organismes nationaux, sous-régionaux, régionaux et globaux appropriés.

f) Les CPI devront se tourner vers l'ONUDI, les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies pour se procurer un noyau initial de personnel. On pourra ainsi éviter les doubles emplois au sein de la sous-région, pour ce qui est du personnel comme des activités de l'Organisation des Nations Unies. La fourniture de personnel de remplacement autochtone a été considérée comme un élément essentiel et les participants ont noté avec satisfaction que certains pays donateurs se déclaraient disposés à fournir une assistance en matière de formation.

g) Le Secrétaire exécutif devra maintenir les relations déjà établies avec des pays donateurs qui se sont déclarés disposés à fournir une assistance sous forme d'installations, de personnel et de fonds pour la création des centres d'investissement à l'étranger, au moment opportun.

h) Une fonction essentielle des CPI, et peut-être leur raison d'être, est d'assister et de protéger aussi bien les investisseurs étrangers que les pays africains, de façon à créer une conjoncture favorable aux investissements et à la coopération, ce qui est indispensable à une industrialisation rapide.

i) Toutes les demandes d'assistance en faveur des centres de promotion des investissements devront être acheminées par l'intermédiaire des représentants du PNUD compétents.

j) L'emplacement des CPI devra être déterminé en fonction du résultat de consultations entre les Etats membres intéressés.

j) Le Secrétaire exécutif devra, lorsqu'il prendra des mesures complémentaires en vue de l'établissement et du fonctionnement des CPI, solliciter la coopération des organisations internationales et régionales appropriées, en particulier de l'ONUDI et de l'Organisation afro-asiatique de coopération économique.